



## **Communiqué de presse de Jeunes Médecins**

*Mercredi 3 juin 2020*

### **Le ministre Olivier Véran condamné après une plainte de Jeunes Médecins**

Le Tribunal administratif de Paris vient de rendre son verdict<sup>1</sup> : « le ministre des solidarités et de la santé a porté une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale ».

Le tribunal donne ainsi raison à l'ensemble de la communauté des Jeunes Médecins.

Pour rappel, Olivier Véran avait barré l'accès aux Jeunes Médecins du Ségur de la Santé, niant ainsi les processus démocratiques qui fondent notre République, et se reniant lui-même, lui qui avait été porte-parole d'un syndicat d'internes.

Alors que la communauté médicale s'est mobilisée sans relâche pour faire face à l'épidémie de COVID-19, l'attitude du Ministre interroge sur la réelle volonté de dialogue avancée par le gouvernement. En retrouvant sa place légitime grâce au Tribunal administratif, Jeunes Médecins se battra pour que le Ségur de la santé aboutisse à une profonde réforme du système de santé.

#### **Contact presse**

Emanuel Loeb  
Président Jeunes Médecins  
president@jeunesmedecins.fr  
06 50 93 64 60

---

<sup>1</sup> En pièce jointe l'ordonnance du Tribunal Administratif de Paris